



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010017

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 7693
N/REF : 5/01/2025 1H55 C:004400 I:25136
V/REF : 60/61410301

SDC 'Les Allées Boréales'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : LES ALLEES BOREALES
19, RUE ARISTIDE BRIAND
ALLEE VERT PRE/ CLEMENTEL
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°19 - LOCAUX VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

NETTOYAGE A L'EAU CHAUDE HAUTE PRESSION DU LOCAL VIDE-ORDURES, DE
4 CONTAINERS GRIS DE 500 LITRES ET DE 8 CONTAINERS VERTS DE 500 LITRES.
2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 438,48

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2010 Valeur : 102,4
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010017

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage containers /locaux stockage	2/AN	580,10	580,10
	TOTAL H.T.			580,10
	T.V.A. a 10,00%			58,01
	TOTAL T.T.C.En EURO			638,11

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.